



PRÉFET DES LANDES

Liberté
Égalité
Fraternité

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES des 30 juin et 7 juillet 2024

Service de la citoyenneté
Bureau de la réglementation
générale et des élections

Arrêté préfectoral n° 2024-364 fixant la liste des candidats et l'attribution des emplacements d'affichage électoral

La préfète,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code électoral ;
- VU** le décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale ;
- VU** le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés ;
- VU** le décret du 12 janvier 2022 portant nomination de la préfète des Landes Madame Françoise TAHÉRI ;
- VU** la circulaire ministérielle du 11 juin 2024 portant sur l'organisation des élections législatives ;
- VU** le memento à l'usage des candidats édité par le ministère de l'intérieur le 11 juin 2024 ;
- VU** les déclarations de candidature enregistrées à la préfecture des Landes dans les formes et délais prescrits ;
- VU** le tirage au sort des emplacements réservés à l'affichage électoral pour les élections législatives réalisé en préfecture le 16 juin à 18h00 ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Pour le 1^{er} tour des élections législatives du dimanche 30 juin 2024, la liste des vingt-trois candidats et de leurs remplaçants est arrêtée, dans l'ordre fixé par le tirage au sort effectué par circonscription. La liste des candidats est annexée au présent arrêté.

Ce tirage au sort détermine les numéros d'ordre des emplacements spéciaux réservés par l'autorité municipale à l'apposition des affiches électorales, par circonscription.

Article 2

La secrétaire générale de la préfecture et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché à la préfecture des Landes, à la sous-préfecture de Dax ainsi que dans les mairies du département et publié sur le site Internet des services de l'État dans le département.

Mont-de-Marsan, le 17 juin 2024

Pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale,


Stéphanie MONTEUIL

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de **deux mois** à compter de l'affichage, d'un recours : gracieux auprès du préfet des Landes ; hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur- Direction des libertés publiques et des affaires juridiques Place Beauvau-75800 PARIS CEDEX 08 ; ou contentieux devant le tribunal administratif de PAU - BP 543 - 64010 PAU CEDEX.

1^{re} circonscription

Candidat	Remplaçant	N° de panneau
Dominique JARREAU	Isabelle LAURENT	1
Marie-Laure LAFARGUE	Frédéric POMAREZ	2
Véronique FOSSEY	Jérôme MASSON	3
Geneviève DARRIEUSSECQ	Fabien LAINÉ	4
Degny AMESSAN	Mélanie HOUZELLE	5
Fabienne CHRIT	Alain DUDON	6
Isabelle HENAFF	Yves BENSIMON	7
Jean-Claude BON	Françoise CALLOIS	8

2^e circonscription

Candidat	Remplaçant	N° de panneau
Ludovic BIESBROUCK	Ludivine RÉVEILLON	1
Jean-Marc LESPADÉ	Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI	2
Dominique LECUONA	Michel BARIS	3
Marc VERNIER	Béatrice ALBALADEJO	4
Lionel CAUSSE	Maëva DEDIEU	5
Stéphane DAVID	Monique MARTINEAU	6
Pascal DEMANGEOT	Pascale JUHEL	7

3^e circonscription

Candidat	Remplaçant	N° de panneau
Brice SAINT-CRICQ	Régine TASTET	1
Sylvie FRANCESCHINI	Nicolas BERNIER	2
Boris VALLAUD	Christine FOURNADET	3
Christian DELFOSSE	Marie-Line BRUYÈRES	4
Carole VOUTAZ	Denis LACOSTE	5
Christelle LASSORT	Lucas GRAMELLE	6
Tom GILLET DUFFRECHOU	Jean-Luc LAFENÊTRE	7
Matèu RICHARD	David GROSCLAUDE	8